



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région : _____

Établissement: _____

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° d'identification : _____

Adresse personnelle : _____

LIVRET SCOLAIRE OU LIVRET de FORMATION

pour l'examen du

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Décret n° 2009-1515 du 7 décembre 2009

Option : _____

Session : _____

Tout établissement public ou privé préparant au BTSA doit établir un livret scolaire ou de formation pour chaque candidat.

A – CONTENU DU LIVRET

Outre des renseignements généraux relatifs à l'établissement et à l'identité du candidat (couverture), le livret comporte sept rubriques :

Page 1

1. La situation du candidat à l'entrée en formation
2. Les modalités de préparation du BTSA
3. Les modalités de passage des épreuves
4. Le redoublement éventuel.

Pour chacune de ces rubriques, les cases correspondantes seront cochées.

Pages 2 et 3

5. Bilan de la formation

Il s'agit de présenter un document synthétique, dressant le bilan de la formation du candidat au BTSA. La présentation est réalisée par capacité et par épreuve, en cohérence avec le référentiel de certification de l'option du BTSA.

Pour chaque épreuve, la note inscrite est la note des contrôles en cours de formation proposée au jury. Pour les candidats hors CCF et pour les épreuves ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation (E1 et E7), la note inscrite est la moyenne des résultats obtenus lors de la formation. Cette note est exprimée en points entiers.

En complément de la note exprimant les résultats par épreuve, des appréciations synthétiques concernant les performances, les progrès, les difficultés et le travail du candidat réalisés sur l'ensemble du cycle de formation sont rédigées collectivement par les enseignants en charge des enseignements contribuant à l'atteinte des capacités.

Pages 4 et 5

6. Appréciation concernant l'année éventuelle de redoublement

Ne seront renseignées dans le livret, que les épreuves que le candidat aura demandé à présenter une deuxième fois, lors de son inscription à l'examen.

Page 6

7. Avis de l'équipe pédagogique

L'avis est donné à l'issue de l'ensemble de la formation et concerne l'attribution du diplôme. L'équipe pédagogique doit obligatoirement exprimer un avis motivé. Quatre avis sont possibles :

- **Très favorable** : les résultats de la formation sont atteints au delà des exigences prévues.
- **Favorable** : les résultats de la formation sont atteints, conformément aux exigences prévues.
- **Assez favorable** : les résultats de la formation semblent atteints malgré certains résultats insuffisants.
- **Doit faire ses preuves à l'examen** : les résultats de la formation ne sont pas actuellement atteints.

L'avis de l'équipe pédagogique est porté sous la responsabilité du chef d'établissement et doit faire l'objet d'une délibération spéciale du conseil de classe. Il traduit l'opinion de la majorité de l'équipe sans que puisse s'exercer un quelconque veto. Il peut être accompagné de toute observation jugée utile.

B – PRISE EN COMPTE DU LIVRET PAR LE JURY

L'objectif du livret est d'aider le jury à statuer lors de la délibération finale. L'examen du livret est obligatoire, en particulier lorsqu'un candidat a obtenu une moyenne générale comprise entre 9 et 10/20 ou une moyenne suffisante en vue d'accorder une mention.

Le jury peut décider, au vu des résultats obtenus aux épreuves et au vu des appréciations portées dans le livret, soit d'attribuer des points supplémentaires et déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner. Cette délibération est conduite par le président du jury.

L'étude du livret d'un candidat ne peut entraîner une diminution de note.

C – CAS D'UN CANDIDAT SANS LIVRET SCOLAIRE

L'absence de livret ne dispense pas le jury de délibérer sur le cas de ce candidat.

LIVRET SCOLAIRE ou de FORMATION

1. SITUATION DU CANDIDAT A L'ENTREE EN FORMATION

- Titulaire d'un baccalauréat, d'un diplôme jugé équivalent ou d'une scolarité complète de niveau IV
- Titulaire d'un BTSA, BTS, DUT, L2...
- Titulaire d'une validation partielle du diplôme

2. MODALITES DE PREPARATION DU BTSA

- Voie scolaire
- Voie de la formation professionnelle continue
- Voie de l'apprentissage
- Candidat libre

3. MODALITES DE PASSAGE DES EPREUVES

- Contrôle en cours de formation (CCF) + Épreuves terminales
- Épreuves terminales (candidat hors CCF)
- Épreuves par épreuves

4. REDOUBLEMENT EVENTUEL

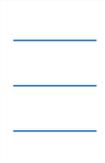
- Redoublement dans le même Etablissement
- Redoublement dans un autre Etablissement

Cachet de l'établissement d'accueil

Précisez les modalités de préparation et de passage des épreuves

5. BILAN DE LA FORMATION

EPREUVES DU TRONC COMMUN – EVALUATION DES CAPACITES GENERALES

Capacités évaluées	Epreuves	Notes (1)	APPRECIATIONS SYNTHETIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni– progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	Nom et signature des professeurs
C1 S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	E1			
	E2			
C2 Communiquer dans une langue étrangère	E3			
C4 Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données	E4			
Capacité(s) à l'initiative de chaque établissement 	MIL			
C3 Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	EPS			

(1) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury. Dans le cas de l'épreuve terminale E1, indiquer la moyenne des notes obtenues durant la formation. La note est portée en points entiers.

EPREUVES SPECIFIQUES A L'OPTION CHOISIE – EVALUATION DES CAPACITES PROFESSIONNELLES

Capacités évaluées Écrire l'intitulé de la capacité évaluée par l'épreuve	Epreuves	Notes (2)	APPRECIATIONS SYNTHETIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni– progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	Nom et signature des professeurs
C _____ _____ _____	E5			
C _____ _____ _____				
C _____ _____ _____				
C _____ _____ _____	E6			
C _____ _____ _____				
C _____ _____ _____				
C10 Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle	E7			
	M11			

(2) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury. Dans le cas de l'épreuve terminale E7, indiquer la moyenne des notes obtenues durant la formation. La note est portée en points entiers.

6. APPRECIATION CONCERNANT L'ANNEE

EPREUVES DU TRONC COMMUN – EVALUATION DES CAPACITES GENERALES

Capacités évaluées	Epreuves	Notes (3)	APPRECIATIONS SYNTHETIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni– progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	Nom et signature des professeurs
C1 S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	E1			
	E2			
C2 Communiquer dans une langue étrangère	E3			
C4 Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données	E4			
Capacité(s) à l'initiative de chaque établissement <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> _____ _____ _____ </div>	MIL			
C3 Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	EPS			

(3) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury. Dans le cas de l'épreuve terminale E1, indiquer la moyenne des notes obtenues durant la formation. La note est portée en points entiers.

EVENTUELLE DU REDOUBLEMENT

EPREUVES SPECIFIQUES A L'OPTION CHOISIE – EVALUATION DES CAPACITES PROFESSIONNELLES

Capacités évaluées Écrire l'intitulé de la capacité évaluée par l'épreuve	Epreuves	Notes (4)	APPRECIATIONS SYNTHETIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni – progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	Nom et signature des professeurs
C _____ _____ _____	E5			
C _____ _____ _____				
C _____ _____ _____				
C _____ _____ _____	E6			
C _____ _____ _____				
C _____ _____ _____				
C10 Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle	E7			
	M11			

(4) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury. Dans le cas de l'épreuve terminale E7, indiquer la moyenne des notes obtenues durant la formation. La note est portée en points entiers.

7 - AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU DIPLOME

À _____, le _____
Signature du candidat

À _____, le _____
Signature du chef d'établissement

Visa du président du jury

Date _____
Signature

ENTOURER L'AVIS ET LE MOTIVER

Très favorable

Favorable

Assez favorable

Doit faire ses preuves

Motivation :

COTATION DE LA CLASSE

Très favorable

Favorable

Assez favorable

Doit faire ses preuves

Nombre d'élèves

Répartition en %

En cas de redoublement AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU DIPLOME

À _____, le _____
Signature du candidat

À _____, le _____
Signature du chef d'établissement

Visa du président du jury

Date _____
Signature

ENTOURER L'AVIS ET LE MOTIVER

Très favorable

Favorable

Assez favorable

Doit faire ses preuves

Motivation :

COTATION DE LA CLASSE

Très favorable

Favorable

Assez favorable

Doit faire ses preuves

Nombre d'élèves

Répartition en %